

**Question écrite de M. Alain KESTEMONT, Conseiller communal, à Monsieur le Bourgmestre et aux Membres du Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht sur « l'utilisation par la Commune d'Anderlecht de l'aide financière allouée par le Gouvernement fédéral pour lutter contre la radicalisation »**

Dans le cadre des dispositions prévues par le Gouvernement fédéral pour lutter contre le phénomène de radicalisation, une somme de 75 000 euros va être allouée à la Commune d'Anderlecht.

Monsieur le Bourgmestre et les Membres du Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht pourraient-ils me faire savoir :

1°) – Quelle(s) utilisation(s) sera ou seront données à cette aide financière ?

2°) – Cette aide financière sera-t-elle utilisée exclusivement par nos services communaux concernés ou tout ou partie de celle-ci pourrait-elle être affectée à la Zone de Police Midi, notamment au niveau de sa Cellule Radicalisation ?



**Personne de contact:**

**Nom - fonction:**

Katrien Ruysen  
Fonctionnaire de Prévention  
☎ 0485/83.14.55  
✉ kruysen@anderlecht.brussels

Monsieur A. Kestemont  
Conseiller communal  
Allée du Hérisson, 7  
1070 Anderlecht

Anderlecht, le 22 décembre 2015

**Concerne :** Vos questions écrites relatives à « l'utilisation par la commune d'Anderlecht de l'aide financière allouée par le Gouvernement fédéral pour lutter contre la radicalisation »

1. Quelle utilisation sera donnée à cette aide financière ?
2. Cette aide financière sera-t-elle utilisée exclusivement par nos services communaux concernés ou tout ou partie de celle-ci pourrait-elle être affectée à la Zone de Police Midi, notamment au niveau de sa Cellule Radicalisation

Monsieur le Conseiller,

Le 9 novembre 2015, le gouvernement fédéral a effectivement décidé de lancer un appel à projet auprès de 10 villes/communes, dont Anderlecht, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'impulsion en matière de prévention de la radicalisation. Une lettre relative à cet appel à projet a été envoyée au Bourgmestre fin novembre 2015. Le fond d'impulsion est un subside unique et pour une durée déterminée, à savoir un an à compter à partir de son approbation au Conseil communal.

La commune d'Anderlecht a été invitée à introduire un projet pour un montant de 75.000 €, ce que le service de prévention a fait. Ce projet a été envoyé le 3 décembre, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse. Nous avons proposé d'engager une personne supplémentaire (CDD pour la durée du fond d'impulsion) pour notre équipe prévention de la radicalisation ainsi que la mise place d'actions pour un suivi intensif des jeunes à risque. Le service de prévention compte également à développer les formations pour différents acteurs locaux (écoles, maisons de jeunes, mosquées, asbl, ...) et le soutien aux familles.

La police locale a été consultée par rapport à la création du projet. L'aide financière ne peut être utilisée que par des services communaux, mais déjà depuis 2014 le service de prévention et la cellule radicalisme collaborent étroitement par rapport à ce sujet. La police et la Commune ont signé un protocole de collaboration relatif à l'échange d'informations entre eux dans le cadre du phénomène. Ce protocole a également permis de mettre en place un comité de Prévention de la Radicalisation constitué entre autres par le Bourgmestre, le Chef de zone, la chargée de projet

prévention radicalisation et la cellule Radicalisme de la police. Ce comité se réunit régulièrement.

Après approbation du ministre, le projet ainsi que le protocole d'accord seront présentés lors d'une commission spécifique et au Conseil Communal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le secrétaire communal,  
publics

Par délégation,  
L'Echevin des Travaux  
et de la Prévention,

Marcel VERMEULEN

Mustapha AKOUZ